
Conseil consultatif de la lecture et du livre

Rapport d'activités
2023-2024

**La présente publication a été préparée et éditée par
le ministère de la Culture et des Communications**

ISBN (imprimé) : ISSN 0843-591X

ISSN (PDF) : ISSN 1925-8720

ISBN (imprimé) : 978-2-550-97918-0

ISBN (pdf) : 978-2-550-97919-7

Dépôt légal : 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

© Gouvernement du Québec, 2024

Conseil consultatif de la lecture et du livre

**Rapport d'activités
2023-2024**

Montréal, le 14 juin 2024

Monsieur Mathieu Lacombe

Ministre de la Culture et des Communications

Ministre responsable de la Jeunesse

Ministre responsable de la région de l'Outaouais

225, Grande Allée Est

Québec (Québec) G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 13 de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport d'activités 2023-2024 du Conseil consultatif de la lecture et du livre.

Ce document fait état des principales activités du Conseil au cours de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2024.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président du Conseil consultatif de la lecture et du livre,

Stéphane Legault

Table des matières

Mandat	1
Composition du Conseil consultatif de la lecture et du livre	1
Activités du Conseil consultatif de la lecture et du livre en 2023-2024	3
Application de la <i>Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre</i>	4
Demandes d'agrément	4
Agréments d'éditeur	4
Agréments de libraire	6
Agrément de distributeur.....	7

Mandat

Le Conseil consultatif de la lecture et du livre a été créé en vertu de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (RLRQ, chapitre D 8.1; ci-après, la *Loi du livre*), sanctionnée le 21 décembre 1979 et entrée en vigueur le 1er juin 1981.

Le mandat du Conseil consiste à donner son avis et à soumettre des recommandations au ministre de la Culture et des Communications, à la suite d'une demande ministérielle ou de sa propre initiative, sur toute question relative à la lecture, au livre ainsi qu'à l'application de la *Loi du livre* et des règlements. L'avis du Conseil est nécessaire avant toute prise de décision portant sur la délivrance, la suspension ou l'annulation de l'agrément d'un éditeur, d'un libraire ou d'un distributeur. Le ministre sollicite également l'avis du Conseil concernant tout projet de règlement que le gouvernement entend édicter en vertu de la *Loi* et dépose cet avis à l'Assemblée nationale dans le délai prescrit.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut solliciter des opinions ainsi que recevoir et entendre les requêtes et suggestions de personnes ou de groupes de personnes. Il peut également effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

Composition du Conseil consultatif de la lecture et du livre

Le Conseil peut accueillir au plus seize membres, qui sont appelés à siéger pendant une période maximale de trois ans. De ces membres, douze ont le droit de vote, dont le président ou la présidente. Les membres votants sont nommés par le ministre à la suite d'une consultation auprès des principaux groupes, associations et organismes représentatifs des milieux des auteurs, des consommateurs et des entreprises dans le domaine du livre. Les quatre autres membres sont des fonctionnaires désignés respectivement par le ministre de la Culture et des Communications, le ministre de l'Éducation, la ministre de l'Enseignement supérieur ainsi que la présidente du Conseil du trésor.

En début d'exercice financier 2023-2024, le Conseil comptait dix membres votants et quatre fonctionnaires désignés. Toutefois, trois membres votants ont quitté le Conseil en cours d'année.

En 2023-2024, le Conseil était formé des membres suivants :

Président

Stéphane Legault

Chef de la Division des bibliothèques, de la communauté et des programmes virtuels
Ville de Saint-Jérôme

Membres votants nommés par
le ministre de la Culture
et des Communications

Floriane Claveau

Directrice des communications
Groupe Renaud-Bray et Archambault

Frédéric Gauthier *(jusqu'en décembre 2023)*

Cofondateur
Les Éditions de La Pastèque inc.

Nathalie Lacelle

Professeure
Département de didactique des langues
Faculté des sciences de l'éducation
Université du Québec à Montréal

Linda Leith *(jusqu'en juillet 2023)*

Présidente
Linda Leith Éditions

Laurence Monet

Directrice générale
Librairie Monet inc.

Claude Morneau

Vice-président
Guides de voyage Ulysse

Lyne Rajotte *(jusqu'en septembre 2023)*

Bibliothécaire professionnelle
Centre de services scolaire des Mille-Îles

Érika Soucy

Auteure

Sophie Verville

Professeure agrégée
Faculté de droit
Université Laval

Représentants gouvernementaux n'ayant pas le droit de vote

Stéphanie Campeau *(jusqu'en août 2023)*

Directrice des ressources didactiques,
bibliothèques scolaires et services
éducatifs à distance
Ministère de l'Éducation

Martin Cléroult *(depuis octobre 2023)*

Directeur par intérim des ressources
didactiques et des bibliothèques
Ministère de l'Éducation

Sébastien Cloutier

Directeur des politiques, de la prospective
et de la main-d'œuvre
Ministère de la Culture
et des Communications

Anne Vrignaud *(jusqu'en février 2024)*

Adjointe de direction
Direction générale de l'accessibilité
et de la réussite
Ministère de l'Enseignement supérieur

Isabelle St-Pierre

Directrice des Publications du Québec
Secteur des partenariats de
Services Québec
Ministère de l'Emploi et de la
Solidarité sociale

Secrétaire

Jocelyn Babin

Conseiller
Direction des politiques, de la prospective
et de la main-d'œuvre
Ministère de la Culture
et des Communications

Activités du Conseil consultatif de la lecture et du livre en 2023-2024

Lors de l'exercice financier 2023-2024, le Conseil a tenu quatre réunions en visioconférence.

Les membres ont réfléchi sur la question de la valorisation de la lecture auprès des jeunes, en continuation du mandat confié au Conseil en 2020 qui invitait les membres à cibler des axes d'intervention pour renforcer les pratiques de lecture et mobiliser les acteurs du milieu. Les membres ont soumis et abordé plusieurs pistes d'action, en soulignant particulièrement l'importance et la nécessité d'avoir des données probantes en matière de lecture. De nouvelles données concluantes concernant les adolescents rendraient plus efficaces les réflexions autour des axes d'intervention pour valoriser la lecture. De même, de telles données outilleraient les intervenants du milieu, tout comme les décideurs.

Dans cette perspective, un sous-comité du Conseil a travaillé sur l'élaboration d'une demande au ministre afin de dresser un bilan des pratiques de lecture des adolescents au Québec. À cet effet, une lettre au ministre de la Culture et des Communications a été envoyée en février 2024, lui recommandant de commander une enquête sur les habitudes et les pratiques des lectures adolescentes au Québec. Dans la lettre, le Conseil a proposé son soutien pour la révision des aspects à sonder dans le cadre de cette étude.

Maintes fois, le Conseil a remis à l'avant-plan que le gouvernement doit faire de la lecture et du livre une priorité nationale, que ce soit par une année dédiée à la lecture et au livre ou par d'autres actions. Dans sa lettre au ministre, le Conseil a d'ailleurs manifesté son intérêt à travailler sur une révision de la Politique de la lecture et du livre, datant de 1998.

Enfin, en 2023-2024, les frais engagés par le ministère de la Culture et des Communications relatifs au Conseil étaient de 80,48 \$, puisqu'aucun budget ne lui était réservé, et couvraient les coûts d'impression du rapport d'activités de l'année précédente.

Application de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*

Demandes d'agrément

En 2023-2024, huit demandes d'agrément d'éditeur, huit demandes d'agrément de libraire et une demande d'agrément de distributeur ont fait l'objet d'une recommandation du Conseil pour l'attribution, la modification ou le renouvellement d'un agrément. Tous ces agréments ont été délivrés par le ministre.

Seuls les titulaires d'un agrément délivré par le ministre en vertu de la *Loi du livre* peuvent se prévaloir du titre d'éditeur agréé, de libraire agréé ou de distributeur agréé. Une fois qu'il a été obtenu, l'agrément peut être associé à une entreprise ou, dans le cas d'un libraire, à l'établissement au nom duquel il a été délivré. Les listes de toutes les entreprises dûment agréées sont publiées sur le site Web Quebec.ca. Seules les listes publiées par le Ministère ont un caractère officiel.

Agréments d'éditeur

En 2023-2024, huit agréments d'éditeur ont été recommandés par le Conseil, et ils ont tous été délivrés par le ministre.

Agrément d'éditeur recommandé en 2023-2024	Type d'agrément	Région administrative
ÉDITIONS DU TULLINOIS 319, avenue des Pluviers Rimouski (Québec) G5M 1E6	Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Bas-Saint-Laurent (01)
LES ÉDITIONS DE L'ÉCUME 870, avenue de Salaberry, bur. 104 Québec (Québec) G1R 2T9	Nouvel agrément	Capitale-Nationale (03)
LES HERBES ROUGES 4067, boul. Saint-Laurent, bur. 303B Montréal (Québec) H2W 1Y7	Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Montréal (06)
ÉDITIONS LA PLUME D'OR 3 455, rue Cartier Montréal (Québec) H2K 4G1	Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Montréal (06)

Agrément d'éditeur recommandé en 2023-2024	Type d'agrément	Région administrative
MONSIEUR ED 2483, rue Champagne, local 302 Montréal (Québec) H2K 2G9	Nouvel agrément	Montréal (06)
MICHEL GOSSELIN ÉDITEUR 107, rue Dubois Rouyn-Noranda (Québec) J0Z 1Y0	Nouvel agrément	Abitibi- Témiscamingue (08)
LES ÉDITIONS MINE D'ART 481, rue Crémazie Berthierville (Québec) J0K 1A0	Nouvel agrément	Lanaudière (14)
LES ÉDITIONS 100 FAÇONS 970, montée Masson, local 501 Mascouche (Québec) J7K 2L7	Nouvel agrément	Lanaudière (14)

La liste complète de tous les éditeurs agréés en vertu de la *Loi du livre* est accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/culture/encadrement-livre/trouver-librairie-editeur-distributeur-agree/trouver-editeur-agree>.

Agréments de libraire

En 2023-2024, huit agréments de libraire ont été recommandés par le Conseil, et ils ont tous été délivrés par le ministre.

Agrément de libraire recommandé en 2022-2023	Type d'agrément	Région administrative
TCHÈQUE ÇA! LIBRAIRIE-BOUTIQUE 81, rue des Forges, local 7 Amqui (Québec) G5J 3A7	Nouvel agrément général de langue française	Bas-Saint-Laurent (01)
LIBRAIRIE LES DEUX SŒURS 285, rue King Ouest Sherbrooke (Québec) J1H 1R2	Nouvel agrément général de langue française	Estrie (05)
LIBRAIRIE APPALACHES 88, rue Wellington Nord Sherbrooke (Québec) J1H 5B8	Nouvel agrément général de langue anglaise	Estrie (05)
LIBRAIRIE MICHEL FORTIN 5122, avenue du Parc Montréal (Québec) H2V 4G5	Agrément spécialisé en apprentissage des langues délivré à la suite d'une nouvelle demande d'agrément à la suite d'un déménagement	Montréal (06)
LIBRAIRIE LE PORT DE TÊTE 222, avenue du Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2T 1P2	Agrément général de langue française délivré à la suite d'un déménagement	Montréal (06)
LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE 110, rue Saint-Jean-Baptiste Est Montmagny (Québec) G5V 1K3	Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande de transfert	Chaudière-Appalaches (12)

Agrément de libraire recommandé en 2022-2023	Type d'agrément	Région administrative
LE PAPETIER LE LIBRAIRE 403, rue Notre-Dame Repentigny (Québec) J6A 2T2	Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande de transfert	Lanaudière (14)
LE PAPETIER LE LIBRAIRE 144, rue Baby Joliette (Québec) J6E 2V5	Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande de transfert	Lanaudière (14)

La liste complète de toutes les librairies agréées en vertu de la *Loi du livre* est accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/culture/encadrement-livre/trouver-librairie-editeur-distributeur-agree/trouver-librairie-agreee>.

Agrément de distributeur

En 2023-2024, un agrément de distributeur a été recommandé par le Conseil, et il a été délivré par le ministre.

Agrément de libraire recommandé en 2022-2023	Type d'agrément	Région administrative
PROLOGUE INC. 3785, rue La Fayette Ouest Boisbriand (Québec) J7H 1N5	Nouvel agrément	Laurentides (15)

La liste complète de tous les distributeurs agréés en vertu de la *Loi du livre* est accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/culture/encadrement-livre/trouver-librairie-editeur-distributeur-agree/trouver-distributeur-agreee>.

